



## INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La réservation des repas est obligatoire. Votre enfant ne pourra pas déjeuner à la cantine du lycée sans réservation. Aucune demande de réservation le jour même ne pourra être prise en compte. Tout repas réservé non pris sera facturé.

- **Comment réserver ?**

→ Aller sur le site internet du lycée et cliquer sur l'icône « **TurboSelf Paiement en ligne** » en bas à gauche sur la page d'accueil et suivre les indications données.



→ <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=000>

→ Saisissez votre identifiant et mot de passe. L'identifiant et le mot de passe qui vous ont été communiqués vous permettent de :

- consulter la situation du compte et alimenter le compte (paiement en ligne sécurisé)
- réserver les repas (réservation et annulation des repas jusqu'à la veille minuit)
- consulter l'historique des passages.

- **A propos des réservations**

**Attention : pour réserver un repas : le compte doit être suffisamment approvisionné.**

Les réservations peuvent être ajoutées ou enlevées jusqu'à la veille (minuit). Vous pouvez réserver une semaine ou un mois à l'avance. Il est vivement conseillé de réserver ses repas plusieurs jours à l'avance, et surtout, le premier jour de rentrée après chaque période de vacances scolaires pour éviter tout oubli.

**Votre enfant peut réserver lui-même ses repas :**

⇒ A partir de son smartphone. L'application Espace Numérique TurboSelf (symbole = oiseau) est téléchargeable via [AppStore](#) (pour iPhone) ou [Google Play](#) (pour smartphone Android).

↪ **Tournez la page, SVP**

- ⇒ A partir d'une des trois bornes de réservation du lycée.
- Une borne est située au RDC bât. E près du bureau de la Vie Scolaire.
  - Une autre au RDC du bât. F près du bureau de l'Intendance.
  - Une troisième au RDC bât. K près du bureau de la Vie Scolaire.

*En cas de difficultés, votre enfant sollicite l'aide des personnels de Vie Scolaire et d'Intendance qui travaillent dans les bureaux à proximité des bornes.*

**IMPORTANT : Tout élève désirant déjeuner au lycée doit veiller à ce que sa carte soit suffisamment approvisionnée et que le repas soit réservé.**

- **Informations diverses**

① **Tarif du repas**

Le tarif du repas est fonction du quotient familial.

Le service Intendance procède au cours du mois de septembre à une vérification du montant du quotient familial qui a fait l'objet d'une déclaration sur l'honneur.

En cas de désaccord, le service Intendance prend contact avec la famille.

Le tarif appliqué est indiqué dans le module de réservation (via le site internet et sur les bornes de réservation)

① **Elèves demi-pensionnaires boursiers**

Les bourses sont versées sur le compte bancaire du responsable légal, elles ne sont pas versées sur le compte cantine de l'élève.

① **Sorties scolaires**

Le lycée ne fournit pas de pique-nique aux élèves demi-pensionnaires. ATTENTION : Ne pas réserver de repas les jours des sorties scolaires.

① **Oubli de carte**

En cas d'oubli de carte, votre enfant édite un ticket de remplacement auprès d'une des trois bornes. **Le ticket de remplacement coûte 10 centimes.** La somme est déduite directement du compte. Votre enfant n'a rien à régler. L'édition d'un ticket permet seulement de remplacer une carte oubliée. En aucun cas le ticket ne permet de déjeuner si aucune réservation n'a été faite.

① **Perte ou vol de carte**

Pour éviter toute utilisation frauduleuse, votre enfant fait une déclaration de perte au bureau de la restauration scolaire au rez-de-chaussée du bâtiment F dès que possible. Il faudra prévoir 5 euros pour la nouvelle carte.

① **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

La réservation des repas permet au chef de cuisine de connaître chaque jour le nombre de repas à préparer et de réduire ainsi le gaspillage alimentaire